

Politiques institutionnelles en matière de REL :

Analyse documentaire et évaluation environnementale

19 mai 2022

Groupe de travail sur l'éducation ouverte de l'ABRC

Nicole Askin (University of Manitoba)

Lindsey MacCallum (Mount St. Vincent University)

Ann Smith (Acadia University)

Tatiana Zaraiskaya (University of New Brunswick)

www.carl-abrc.ca

Table des matières

Introduction.....	2
Programmes d'incitation des établissements.....	3
Recommandations : programmes d'incitation des établissements	4
Création de politique en matière de REL	4
Recommandations : création de politiques	6
Principales considérations et composantes des politiques.....	6
Recommandations : composantes des politiques	8
Enquête sur les politiques en matière de REL.....	8
Ressources supplémentaires	12

Introduction

On a démontré que l'utilisation de ressources éducatives libres (REL) améliore la satisfaction des étudiants, les économies de coûts et les résultats scolaires. Or, la création et l'utilisation des REL peuvent également représenter un fardeau pour le corps professoral en raison de l'équilibre de la charge de travail et du manque de soutien ([Annand et Jensen, 2017](#)). Des efforts de recherche ont été entrepris pour comprendre les principaux obstacles qui empêchent les membres du corps professoral d'utiliser les REL dans leurs pratiques d'enseignement quotidiennes. Selon des enquêtes menées par [BCcampus](#) et [OCUL](#) en 2015 et 2017, respectivement, ses obstacles sont principalement le manque de temps, les obstacles institutionnels et le manque d'incitatifs et de reconnaissance pour les publications de REL par rapport aux autres types de publications. À partir des résultats de [l'enquête de 2015](#), on a dressé une liste de recommandations visant à accroître l'adoption des REL, notamment en accordant du temps libre aux professeurs pour créer, adapter ou adopter des REL, en incluant la création ou l'adaptation de REL dans le processus de titularisation et de promotion et en élaborant des politiques de l'établissement pour aider à sensibiliser, à dissiper les mythes et à encourager les membres du milieu universitaire à adopter des pratiques éducatives ouvertes. Le rapport [Analyse du contexte du service et du soutien à l'éducation ouverte au Canada en 2020](#) (ABRC) a également révélé que même si de nombreux établissements canadiens soutiennent les REL, le soutien le plus courant est de nature éducative (par exemple, la mise en place d'une page d'instruction sur les REL). L'éducation et la formation fournies aux professeurs sont essentielles pour les sensibiliser aux REL, mais ce soutien n'encourage pas activement la création et l'utilisation des REL.

Le présent rapport résume nos connaissances du processus d'élaboration des politiques fondées sur les résultats d'une analyse documentaire et d'une analyse de l'environnement, en soulignant des sections clés à prendre en compte lors de la création de politiques de REL, des exemples de politiques existantes au Canada et ailleurs et des leçons tirées par des acteurs ayant participé à la création de politiques de REL. Étant donné que de nombreux établissements ont des programmes de subventions, mais que peu d'entre eux ont des politiques institutionnelles encourageant la création et l'utilisation des REL, le présent document a pour objectif de lancer le processus d'élaboration d'une politique en matière de REL et de fournir des conseils et des ressources aux établissements qui envisagent de mettre en place une politique de la sorte.

Programmes d'incitation des établissements

Nous avons d'abord effectué une analyse documentaire des programmes d'incitation aux REL dans les établissements en utilisant la documentation anglaise indexée dans ERIC, Emerald Insight, LISTA et LISS, ainsi que les documents indexés par Lens.org et Google/Google Scholar. En utilisant des termes de recherche par mots clés liés aux concepts de REL, d'établissements et d'incitations, nous avons recensé plus de 80 programmes de ce type décrits dans la documentation, la plupart provenant d'universités nord-américaines (bien que cet échantillonnage soit biaisé en raison de l'exclusion de la documentation non anglophone). Parmi les programmes recensés, un grand nombre étaient financiers, comme des subventions ou des allocations pour les professeurs et les instructeurs universitaires, et beaucoup visaient à promouvoir la création ou l'adoption de REL et ont indiqué que la réduction des coûts pour les étudiants était un facteur clé. Les mesures d'incitation non financières étaient plus variées dans leurs approches; par exemple, les possibilités de perfectionnement professionnel, les efforts de co-révision par les professeurs pour le développement de REL et les prix de reconnaissance.

Nous avons ensuite procédé à une évaluation environnementale des programmes d'incitation des établissements canadiens en analysant 45 de ces programmes. Conformément à ce qui a été constaté dans l'analyse documentaire, la plupart de ces programmes étaient offerts par des universités (dont certaines avaient plus d'un programme). Aucun des établissements ne se trouvait dans les territoires. Presque toutes étaient des programmes de subventions visant à inciter les professeurs et les instructeurs à adopter, adapter ou créer des REL pour leurs cours. Deux exemples marquants sont présentés plus loin.

Le fonds [University of British Columbia Vancouver Campus OER Fund](#) est un exemple de programme d'incitation financière bien structuré. Ce programme comprend deux options de financement : une subvention pour la mise en œuvre de REL offrant jusqu'à 25 000 \$ pour soutenir l'adoption, l'adaptation, la création ou l'intégration des REL dans les cours crédités et une subvention pour l'innovation rapide de REL offrant jusqu'à 2 000 \$ pour diverses activités et divers événements visant à inciter les acteurs de l'université à accentuer leurs efforts de sensibilisation en matière de REL et à renforcer leur capacité à soutenir l'utilisation des REL. Les deux fonds comportent des précisions quant aux principes et aux priorités, des exemples d'activités financées ainsi qu'une documentation détaillée sur l'admissibilité, les critères et les estimations de coûts. Il convient de noter que la pérennité est prise en compte dans les propositions retenues afin de garantir un effet durable après la période de financement. La subvention pour l'investissement en temps de l'éducation ouverte [Open Education Time Investment Grant](#) offerte par BCCampus en est un exemple

atypique. Cette subvention prend en compte le fait que l'un des obstacles au développement de l'éducation ouverte dans un établissement est le temps; elle alloue donc spécifiquement des fonds pour couvrir le temps nécessaire à une personne pour se consacrer à un projet d'éducation ouverte. Elle vise particulièrement les professeurs et le personnel travaillant dans les régions intérieures et nordiques de la Colombie-Britannique. Le financement peut servir à la création ou l'adaptation de REL, mais il couvre également des activités telles que la sensibilisation et d'autres initiatives visant à établir ou à améliorer les pratiques de REL dans un établissement.

Recommandations : programmes d'incitation des établissements

- Bien que les programmes de subventions pour des REL soient un modèle bien établi pour inciter les professeurs à s'engager dans la création, l'adaptation et l'adoption de REL, il faut poursuivre les efforts pour s'assurer que ces programmes perdurent après la période de financement.
- La création d'un plus grand nombre de programmes d'incitation serait bénéfique pour compléter les programmes de subventions — surtout pour résoudre le problème du manque de temps pour participer à l'élaboration de REL.

Création de politique en matière de REL

La création et la mise en œuvre de politiques sont essentielles pour faire progresser les enjeux liés aux REL. Selon [James M. Skidmore](#) (2019), la politique d'un établissement est à la fois un outil de base et un outil administratif ayant la capacité de refléter et de soutenir la culture en établissant et en codifiant des procédures qui soutiendront des visions particulières. Plus précisément, elle peut être extrêmement efficace pour motiver les acteurs d'un campus à agir. M. Skidmore soutient que des politiques institutionnelles ciblées peuvent ouvrir la voie à l'utilisation des REL, notamment pour surmonter l'obstacle le plus important indiqué : le manque de reconnaissance professionnelle.

En utilisant une approche semblable à celle décrite précédemment, nous avons également effectué une analyse documentaire des politiques des établissements en matière de REL, mais les discussions sur la création et la mise en œuvre de ces politiques sont limitées. Les auteures [Stevens, Bradbury et Hutley](#) (2017) décrivent un processus d'un an de création d'une politique en matière de création et d'utilisation des REL et proposent des directives sur l'application pratique de cette politique. Les auteures [Sutton et Geuther](#) (2020) relatent l'expérience d'un groupe de travail sur les REL ayant élaboré une définition pratique de REL et une feuille de route pour leur

création et leur adoption. [Ishan Sudeera Abeywardena](#) (2017) raconte la mise en place d'un cadre d'intégration des REL comprenant l'adoption d'une politique en matière de REL au sein de l'établissement, la reconnaissance des activités liées aux REL dans les politiques sur les ressources humaines et la mise en place d'un système d'encouragement de l'utilisation des REL. Les [Lignes directrices pour l'élaboration des politiques sur les ressources éducatives libres](#) de l'UNESCO (2020) fournissent également des directives générales sur la création de politiques de REL. Elles recommandent de concevoir une politique, de formuler un énoncé de vision, de définir le cadre, d'analyser les lacunes, d'élaborer un plan directeur, de déterminer une stratégie de mise en œuvre et de lancer la politique. Le module des [Bibliothèques des collèges de l'Ontario](#) (dernière mise à jour en 2023) destiné aux bibliothèques et au personnel sur la façon d'influencer la politique en matière de REL dans les collèges de l'Ontario suggère de commencer par un examen des catégories de politiques et des politiques publiques externes telles que l'[Éducation 2030](#) de l'UNESCO, de discuter de la question avec les intervenants et de s'engager auprès des décideurs. À partir de l'expérience de la Glasgow Caledonian University, [Marion Kelt](#) (2015) présente le processus suivant en huit étapes pour la création d'une politique de REL dans un établissement :

1. Déterminer les raisons de créer une politique en matière de REL en fonction de l'évaluation des besoins;
2. Décider qui doit diriger la création de la politique;
3. Chercher les politiques existantes (la politique de Glasgow Caledonian a été adaptée d'une politique antérieure de la Leeds University, disponible sous une licence Creative Commons);
4. Adapter la politique à votre établissement et consulter les intervenants, éventuellement représentés par un groupe de travail;
5. Chercher ou créer d'autres politiques institutionnelles nécessaires, notamment celles liées à la propriété intellectuelle et aux droits d'auteur;
6. Établir la voie à suivre pour l'adoption et demander à la direction de parrainer le projet;
7. Demander l'avis des avocats (si nécessaire);
8. Guider l'approbation finale.

Enfin, le [Modèle et Trousse de l'ABRC pour une politique institutionnelle de libre accès](#) (2020) propose également des directives pour la mise en œuvre des politiques. Ces démarches incluent la détermination des étapes préparatoires essentielles, la désignation de champions sur le campus, l'accent sur la pertinence institutionnelle, la mise en évidence des avantages significatifs, l'adoption d'un processus dirigé par le corps professoral, la prise en compte des perspectives disciplinaires, la prise en

compte des principes de gestion du changement, la compréhension du climat institutionnel, la poursuite de la dynamique et l'adoption d'une vision à long terme dans l'élaboration de la politique.

Recommandations : création de politiques

L'utilisation de politiques d'établissement a l'avantage potentiel d'augmenter le niveau d'engagement réel et perçu de l'établissement dans les REL, incitant ainsi les professeurs à s'engager dans la création et l'utilisation de REL. Comme le processus d'élaboration d'une politique peut être long, les étapes suivantes doivent être envisagées :

- Comprendre le contexte de l'établissement. Il peut s'agir d'examiner les politiques existantes de l'établissement, de consulter les intervenants ou de procéder à une évaluation des besoins.
- Trouver des collaborateurs. Les champions locaux peuvent aider à l'élaboration de la politique, au processus d'approbation de la politique par les décideurs de l'établissement, ainsi qu'à la promotion et à la mise en œuvre d'une nouvelle politique.
- Clarifier les principes directeurs, les conditions et les principes. Les politiques devraient être basées sur une compréhension commune de ce que l'on entend par REL, des motivations pour poursuivre les REL et de la manière dont les REL s'intègrent dans le contexte de l'établissement.
- Envisager des modèles potentiels. Les modèles de politique et les politiques complètes sous licence libre peuvent être appliqués simultanément à un contexte local.
- Faire participer la communauté. La participation du corps professoral à l'élaboration de la politique et à la collecte de commentaires accroît la validité et l'adhésion à la politique.
- Préparer le lancement et l'application. Des documents connexes, notamment des directives ou des FAQ peuvent aider les professeurs à comprendre la nouvelle politique.

Principales considérations et composantes des politiques

Notre analyse documentaire a mis en évidence plusieurs documents qui fournissent des informations utiles sur les principales considérations et composantes des politiques. La trousse [OER Policy Review and Development Toolkit](#) (mai 2012) décrit

les changements de politique qui peuvent être nécessaires pour utiliser efficacement les REL. Ceux-ci comprennent la clarté sur les droits de propriété intellectuelle, y compris la façon dont le droit d'auteur est appliqué aux œuvres créées dans le cadre des emplois ou des études, les directives en matière de ressources humaines soulignant les implications pour la rétention, le perfectionnement et les promotions du personnel, les directives en matière de technologies de l'information et des communications décrivant l'utilisation appropriée des logiciels et du matériel informatique et la mise en place de systèmes de gestion des versions et de sauvegarde ainsi que les directives en matière de création de documents et d'assurance qualité. Le gabarit [Commonwealth of Learning Institutional OER Policy Template](#) de 2021 fournit un moyen pratique de rédiger une politique et comprend des définitions de REL et d'autres modalités pertinentes, une déclaration de politique, un ensemble d'objectifs, des énoncés de politique détaillés, une section sur la portée et l'applicabilité, une discussion sur les droits d'auteur et les licences, un processus de révision et d'assurance de la qualité, une clause de renonciation à la responsabilité et une déclaration de responsabilité. L'outil [OER Policy Development Tool](#) (Coolidge et DeMarte, 2016) vise à combler les lacunes constatées dans les politiques officielles en facilitant la création d'une politique de REL dans un établissement. Cet outil repose sur plusieurs suppositions, soit que les politiques en matière de REL des établissements sont des signes de soutien de la part des directions, qu'elles créent un environnement sûr pour l'utilisation des REL par les professeurs et qu'elles favorisent la pérennité des programmes de REL. Les composantes de l'outil, tirées d'extraits du monde entier, sont les suivantes :

- Une déclaration d'intention expliquant pourquoi les REL sont importantes ;
- Une déclaration de politique générale indiquant comment et par qui les REL sont utilisées ;
- Une déclaration sur les licences décrivant comment les règles de propriété intellectuelle sont appliquées aux REL et quelles licences sont recommandées ou exigées ;
- Une déclaration de procédure et de responsabilité indiquant qui fait quoi pour soutenir les programmes de REL ;
- Une déclaration sur la formation et le perfectionnement professionnel indiquant les formations continues recommandées ou obligatoires ;
- Une déclaration sur le format technique décrivant comment les REL doivent être partagées ;

- Une déclaration d'assurance qualité décrivant comment les REL doivent être évaluées.

Enfin, le document *BC Open Education Librarians' 2016 [Library Strategic Planning for Open Education Resources](#)* décrit des éléments génériques pouvant être intégrés dans les politiques, les procédures ou les documents de planification stratégique de toute bibliothèque notamment une définition des REL, une discussion des avantages spécifiques, ainsi que des objectifs et des premières étapes pour soutenir les activités des REL.

Recommandations : composantes des politiques

L'élaboration de la politique d'un établissement ne doit pas se limiter aux politiques en matière de REL de manière isolée, mais doit également prendre en compte des politiques plus générales, notamment la planification stratégique de l'établissement, les politiques sur la propriété intellectuelle et les directives de titularisation et de promotion. Voici les éléments à prendre en compte dans une politique en matière de REL :

- Une déclaration d'intention motivant la création d'une politique en matière de REL ;
- Des définitions des modalités essentielles, y compris les REL, afin de garantir une compréhension commune ;
- La portée de la politique et les responsabilités indiquant les personnes auxquelles la politique s'applique et leurs rôles ;
- Une déclaration de politique centrale décrivant comment les REL sont créées, adaptées et utilisées au sein de l'établissement ;
- Des informations sur les droits d'auteur et les licences, notamment sur la manière dont les REL créées ou adaptées par les professeurs peuvent être partagées et faire l'objet de licences ;
- La documentation technique, par exemple dans quels formats les REL doivent être partagées ;
- Des détails sur l'assurance qualité concernant l'évaluation des REL ;
- Des informations sur la formation du personnel pour soutenir les REL.

Enquête sur les politiques en matière de REL

Nous avons adopté une approche générale pour notre enquête sur les ressources des établissements canadiens et avons inclus les discussions sur les REL dans des documents de politique plus généraux ainsi que dans les plans stratégiques des

organisations étudiantes, régionales et nationales, des universités et des collèges. Nous avons recensé 35 exemples de documents à analyser dans le cadre de cette portée élargie. Il peut y avoir d'autres exemples dans les politiques internes qui n'ont pas été capturés par notre processus de recherche.

Voici les établissements qui intègrent les REL dans leurs plans organisationnels ou stratégiques : [Georgian College](#), [Sheridan College](#), [Douglas College](#), [Lambton College](#), [Saskatchewan Polytechnic](#), [Seneca College](#), [UBC](#), l'[Université d'Ottawa](#) et [Kwantlen Polytechnic University](#). Les REL sont également mentionnées dans les plans stratégiques des bibliothèques de [York University](#), [McMaster University](#), [Red River College](#) et [Dalhousie University](#). Dans les deux types de plans, les REL sont le plus souvent présentées comme un moyen d'améliorer l'accès et l'abordabilité pour les étudiants ou comme un exemple de programmes d'études flexibles qui sont améliorés par la technologie. L'Université d'Ottawa mentionne la création de REL en français afin de promouvoir son identité particulièrement francophone et bilingue. Le plan de Kwantlen se fixe pour objectif de devenir un leader international dans la recherche et les pratiques de l'éducation ouverte.

Certains établissements ont élaboré ou sont en train d'élaborer des plans propres aux REL. Il s'agit notamment de [University of Saskatchewan](#), [Douglas College](#), [Southern Alberta Institute of Technology \(SAIT\)](#), [Kwantlen Polytechnic University](#) et [Centennial College Community Services department](#). Les plans de la Saskatchewan et du SAIT définissent des domaines d'intervention précis, notamment l'augmentation de l'adoption, le soutien à la création de REL, le développement de pratiques pédagogiques ouvertes, le partage et la collaboration et la pérennité. S'appuyant sur son objectif de planification stratégique, le plan de Kwantlen articule des objectifs stratégiques et opérationnels décrivant comment l'établissement entend devenir un chef de file mondial en matière de REL.

Plusieurs organisations provinciales, régionales et nationales s'emploient activement à soutenir les REL et à les inclure dans leurs processus de planification stratégique. Le [Cadre stratégique de mai 2019 à mai 2022 de l'ABRC](#) inclut les REL sous l'égide de la recherche ouverte avancée. Le [Strategic Plan 2018-2021](#) d'eCampus Ontario comprend des objectifs de création d'un centre d'excellence en matière de REL et d'un programme de bourses ouvertes. Dans son plan [2021-23 Strategic Plan](#), le CAAL-CBPA énonce un certain nombre de priorités liées aux REL, notamment la viabilité financière, l'élaboration de programmes d'incitation et d'une campagne de sensibilisation et la mise en œuvre d'un cadre politique et procédural.

Les associations d'étudiants ont également défendu activement l'adoption des REL comme moyen d'améliorer l'accessibilité financière pour les étudiants. Ainsi, plusieurs associations étudiantes ont élaboré des politiques soutenant l'utilisation des REL dans leurs établissements. Voici certains exemples : [Kwantlen Student Association](#), [University of Calgary Students' Union](#), [Students' Society of McGill University](#), [University of Lethbridge Students' Union](#), [University of Prince Edward \(UPEI\) Island Student Union](#), [Waterloo Undergraduate Student Association](#) et University of Western Ontario (UWO) University Students' Council [[University Students' Council Standing Policy on](#)

[Teaching Quality at Western University; University Students' Council Standing Policy on Open Education Resources \(OER\)](#)]. Ces politiques sont pour la plupart des expressions de soutien aux REL basées sur les avantages perçus, notamment l'abordabilité et l'accessibilité pour les étudiants, mais aussi la qualité de l'enseignement, le développement durable et la possibilité pour les étudiants de participer activement à la création des REL. Plusieurs politiques traitent de la promotion externe; par exemple, l'Association des étudiants de l'Université McGill soutient la mise en place d'une base de données provinciale bilingue sur les REL. Bon nombre de ces associations proposent des changements institutionnels précis : l'association des étudiants de l'UPEI recommande que tous les cours de première année utilisent des REL, le conseil des étudiants de l'UWO suggère le recrutement d'un coordinateur des ressources éducatives libres et l'association des étudiants de premier cycle de l'université de Waterloo soutient la mention explicite de la création des REL comme indication positive dans la politique de titularisation et de promotion de l'université.

Des groupes d'étudiants provinciaux et nationaux ont également été publiés des articles sur les politiques relatives aux REL. L'[Ontario Undergraduate Student Alliance](#) (2017) a émis un certain nombre de recommandations concernant les REL, notamment l'inclusion d'informations éducatives dans l'orientation des professeurs, l'élaboration d'un processus d'assurance et d'évaluation de la qualité via eCampus Ontario et la création d'un programme d'incitation provincial parallèlement à un soutien financier et infrastructurel plus général pour les REL. L'[Alliance canadienne des associations étudiantes](#) (n.d.) a recommandé que les trois organismes créent une subvention pilote pour la création de REL et la création d'un dépôt en ligne.

Nous avons trouvé deux exemples de REL dans des documents de promotion et de titularisation accessibles au public : une [politique institutionnelle](#) de l'UBC et une [politique départementale](#) de Thompson Rivers University (TRU). À l'UBC, les contributions aux ressources éducatives libres font partie des preuves de leadership en matière d'éducation pour les professeurs de ce domaine; à TRU, la création et la diffusion de REL dans le dossier d'enseignement d'un candidat sont considérées comme des preuves d'activités de recherche pédagogique.

Nous avons trouvé trois politiques complètes en matière de REL provenant de [British Columbia Institute of Technology \(BCIT\)](#), [Southern Alberta Institute of Technology](#) et [Nova Scotia Community College](#). L'exemple du BCIT se veut une pratique exemplaire et un guide pour l'utilisation des REL dans le cadre de l'apprentissage et de l'enseignement de BCIT. La politique décrit le soutien offert au corps professoral, y compris les possibilités de financement, l'aide de la bibliothèque et du centre d'apprentissage et d'enseignement, le groupe de travail sur l'éducation ouverte de l'établissement et les ressources disponibles sur le plan provincial par l'entremise de BCcampus. Elle passe également en revue les considérations de propriété intellectuelle pour les REL, notamment la recommandation d'une licence Creative Commons, ainsi que les responsabilités des professeurs qui utilisent les REL et inclut les formats techniques recommandés pour les REL. La politique de SAIT est de nature plus formelle et est disponible en libre accès sous une licence Creative Commons, ce qui permet de l'utiliser comme modèle. Elle comprend une série de définitions et de

principes directeurs pertinents et décrit les rôles et les responsabilités en matière de formation et de soutien, de sélection de REL, de création de nouvelles REL et de maintenance. La politique du Nova Scotia Community College, la plus récente des trois, est gérée par le conseiller principal pour l'équité en éducation — la déclaration d'intention souligne l'engagement de l'établissement envers un accès et des résultats équitables. La politique décrit les conditions de sélection et d'utilisation des REL et les rôles et responsabilités des différents groupes du campus dans le soutien à l'éducation ouverte. Elle comprend également des références à plusieurs politiques de soutien, telles que celles sur la propriété intellectuelle et l'utilisation de matériel protégé par le droit d'auteur, ainsi qu'un document connexe sur les procédures touchant les REL, mais ces documents ne sont pas disponibles en libre accès. Un autre exemple de REL dans une politique d'adoption de matériel de cours qui encourage le corps professoral à utiliser les REL pour assurer l'abordabilité pour les étudiants du [Coast Mountain College](#) a également été recensé.

Voici quelques exemples de politiques de l'extérieur du Canada :

- [Penn State Open Availability and Open Licensing of Instructional and Other Materials](#): ce court document encourage les professeurs et les chercheurs à mettre en libre accès leurs documents d'enseignement et de recherche.
- [Tidewater Community College \(Virginia\) Policy on Use of Open Educational Resources](#): cet exemple comporte une documentation détaillée et impressionnante sur les procédures qui couvre des sujets tels que le perfectionnement professionnel, les normes de qualité, l'octroi de licences et les exigences particulières pour les cours sans coûts.
- [Glasgow Caledonian Open Educational Resources Policy](#): l'élaboration de cette politique est décrite par [Kelt](#) (2015); puisque la politique est sous une licence Creative Commons, elle peut facilement servir de modèle.
- [Utah Valley University Guidelines and Criteria for Retention, Tenure, and Promotion](#): ce modèle est intéressant, car il considère les REL non seulement comme des médias scientifiques ou des œuvres créatives, mais aussi comme des preuves d'un enseignement inclusif en excellence pédagogique.
- [University of Edinburgh Open Educational Resources Policy](#): cet exemple est sous une licence Creative Commons et comporte quelques recommandations procédurales.
- [Coventry University Policy on Open Educational Practices](#): cette politique sous licence Creative Commons comporte une discussion sur la propriété intellectuelle des étudiants participant à une pratique pédagogique ouverte.
- [TU Delft OER Policy](#): cette politique sous licence Creative Commons permet à la TU Delft d'adopter une pratique d'enseignement dans laquelle l'utilisation de ressources éducatives libres est la norme et non l'exception.
- [American University Tenure, Promotion, and Reappointment Guidelines Updates](#): cette ressource n'est pas en soi une politique, mais elle est présentée parce qu'elle soutient la mise à jour des directives de titularisation et de promotion du corps professoral pour toutes les unités académiques de l'établissement. Dans le cadre de ce processus, elle recommande que les directives d'évaluation de l'enseignement tiennent compte des REL. Ainsi, cette ressource pourrait être utilisée comme modèle pour les établissements ayant

une structure de politique de titularisation et de promotion plus décentralisée pour laquelle les exigences et les critères sont déterminés par les unités.

Ressources supplémentaires

- Le projet SPARC [Connect OER](#) comprend un répertoire des politiques en matière de REL et d'autres activités liées aux REL en Amérique du Nord.
- La [OER World Map](#) comprend un registre des politiques en matière de REL dans le cadre de son [Open Education Policy Hub](#).
- Le collectif Driving OER Sustainability for Student Success (DOERS3) a mis au point la matrice [OER Contributions Matrix](#) pour aider les professeurs à rendre compte des travaux liés aux REL dans les demandes de titularisation et de promotion. Le collectif affirme que cette approche pourrait aider le corps professoral, le personnel et les administrateurs à transformer la culture de leurs établissements.